

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

VENDREDI 2 JANVIER 2026

DELIBERATION

N°07/02-01-2026/24

OBJET :

PRISE D'ACTE DE L'APPROBATION DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION DE L'AÉROPORT DE FIGARI SUD CORSE OCTROYÉ PAR LA COLLECTIVITÉ DE CORSE À EFFET DU 1<sup>ER</sup> JANVIER

<b>Nombre total de Membres Titulaires</b>	:	<b>50</b>
Issus de la Collectivité de Corse	:	30
Issus des Représentants des Professionnels	:	20
<b>Nombre de Membres Elus Titulaires présents</b>	:	<b>36</b>
Issus de la Collectivité de Corse	:	21
Issus des Représentants des Professionnels	:	15
<b>Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir</b>	:	<b>4</b>
Issus de la Collectivité de Corse	:	1
Issus des Représentants des Professionnels	:	3
<b>Nombre total de Membres Elus Titulaires présents et représentés</b>	:	<b>40</b>
Issus de la Collectivité de Corse (Quorum Collèges : 21)	:	22
Issus des Représentants des Professionnels	:	18
<b>Nombre total de votants</b>	:	<b>40</b>
<b>Adoption</b>	:	<b>40</b>

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Christelle COMBETTE, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Gilles GIOVANNANGELI, Dominique LIVRELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Paul PANZANI, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Dominique ANDREANI, Joseph BENZONI, Jean-François CASTELLI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Paula MOSCA à Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean-Louis ALBERTINI à Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI à Joseph BENZONI, Jean-André MAURIZI à Jean DOMINICI.

Accusé de réception en préfecture  
02A-200076958-20260108-2026-166-DE  
Date de réception préfecture : 08/01/2026

.../...

**VU** le chapitre IV du titre II du livre IV de la quatrième partie du code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement Public du commerce et de l'Industrie de Corse ;

**VU** le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement Public du commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse ;

**VU** l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse ;

**VU** la délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, approuvant les Statuts de l'Établissement Public du commerce et de l'Industrie de Corse ;

**VU** l'article 5.5.1 des Statuts de l'EPCI-C, précisant notamment que « *La première séance d'installation suivant la création de l'EPCI-C au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 peut intervenir avant cette date, dès la désignation d'une part des représentants de la collectivité de corse et d'autre part des vingt membres de l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie de corse qui siégeront au conseil d'administration de l'établissement public. Lors de cette séance, le conseil d'administration de l'Etablissement public ne pourra toutefois adopter que des mesures d'organisation interne destinées à préparer la mise en place de l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse, telles que la désignation des membres du bureau, des membres des commissions réglementées et l'adoption du règlement intérieur.* » ;

**VU** l'article 7 des Statuts de l'EPCI-C, précisant que le Président du Conseil exécutif de Corse est le Président de l'EPCI-C ;

**VU** la délibération n°25/179 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, approuvant le choix de la délégation de service public pour l'exploitation de l'aéroport de Figari Sud Corse ;

**VU** la délibération n°25/209 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2025, approuvant le choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public de l'aéroport de Figari Sud Corse ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à l'approbation du contrat de concession de service public d'exploitation de l'aéroport de Figari Sud Corse octroyé par la Collectivité de Corse à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au titre de l'exception de quasi régie permise par la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 avant qu'il n'entre en vigueur ;

**VU** la délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration de l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse du 22 décembre 2025, adoptant le Règlement Intérieur de l'Établissement pour la séance d'installation ;

**VU** la délibération n°16/22-12-2025/16 du Conseil d'administration de l'Établissement adoptée lors de sa séance d'installation en date du 22 décembre 2025, approuvant ainsi le contrat de concession de service public d'exploitation de l'aéroport de Figari Sud Corse octroyé par la Collectivité de Corse prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**VU** la délibération n°01/02-01-2026/18 du Conseil d'administration de l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse du 2 janvier 2026, prenant acte de l'installation du Conseil d'administration en date du 22 décembre 2025 et de sa composition ;

**VU** la délibération n°02/02-01-2026/19 du Conseil d'administration de l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse du 2 janvier 2026, ratifiant le Règlement Intérieur de l'Établissement adopté le 22 décembre 2025 pour la séance d'installation

**CONSIDÉRANT** la transmission du contrat signé au contrôle de légalité intervenue le 31 décembre 2025 à minuit ;

**CONSIDERANT** la publication au 1<sup>er</sup> janvier 2026, des délibérations issues du Conseil d'Administration du 22 décembre 2025 et des contrats de concessions des aéroports de Corse et du port de commerce Bastia, sur les sites internet de la Collectivité de Corse et de l'EPCI-C ;

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**CONSIDERANT que le Quorum des collèges est atteint ;**

**Quorum pour le vote :** 26

**Majorité requise pour l'adoption : 21**

**Ont voté POUR :** 40

À l'unanimité,

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Christelle COMBETTE, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Gilles GIOVANNANGELI, Dominique LIVRELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Paul PANZANI, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Dominique ANDREANI, Joseph BENZONI, Jean-François CASTELLI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Jean-André MAURIZI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **PREND ACTE** de l'approbation du contrat de concession de service public d'exploitation de l'aéroport de Figari Sud Corse octroyé par la Collectivité de Corse à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026, par délibération n°16/22-12-2025/16 du Conseil d'administration lors de sa séance d'installation en date du 22 décembre 2025.

Bastia, le 2 janvier 2026

**Le Président de l'Établissement Public  
du Commerce et de l'Industrie de Corse,**

Accusé de réception en préfecture  
02A-200076958-20260108-2026-166-DE  
Date de réception préfecture : 08/01/2026

Gilles SIMEONI